

ARRÊTÉ ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2024 N°P 11/2024

Le Maire de REBREUVE-RANCHICOURT

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibérationn° 16/2022 du 06 Septembre 2022 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 42/2022 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 14 avril 2022,

ARRÊTE

ARTICLE 1:

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de : ADJOINT ADMNISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
LEDEE NATHALIE	ADJOINT	01 JANVIER 2024
	ADMINISTRATIF	

Total	Hommes	Готоро
Total	nommes	Femmes
1	0	1

^{*} ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Propo	Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus			
To	otal		Hommes	Femmes
1		0		1

Avancement au grade de : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la
		<u>nomination</u>
VAST SMOLARZ VIRGINIE	ADJOINT ADMINSITRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	01 JUILLET 2024

Proportion Ho	mmes / Femmes des agents	promouvables *
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

^{*} ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

	Proportion Hommes	/ Femmes susceptibles d'é	tre promus
	Total	Hommes	Femmes
1		0	1

ARTICLE 2:

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Bruay-La-Buissière qui en assurera la publicité, en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

ARTICLE 3:

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à REBREUVE-RANCHICOURT Le 18 JUIN 2024 Signature de l'autorité territoriale

Pour le Maire, L'Adjoint Délégué